

AFSAIRE N° 16 - Remboursement à M. Paul CHANE-HIME des frais de consommation d'eau de l'Ecole de Sainte-Clothilde qu'il loue à la Commune de St-Denis.

M. MONLON donne lecture du rapport:

" Messieurs,

M. CHANE-HIME a payé par erreur les consommations d'eau de l'Ecole de Ste-Clothilde, qui se montent à 3.450. frs. pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 1962 et le 1^{er} trimestre 1963.

Il convient de lui rembourser cette somme et je vous demande d'approuver la dépense correspondante, qui sera imputée à l'article 634 (électricité, eau, gaz) du budget primitif 1963.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité;

Tu
Adopté à l'unanimité
P/le Préfet
Le Secrétaire Général p. i.
Signé: J. H. Roussseau